

Initiatives ministérielles

aannoncé aujourd'hui ce qui sera sans doute le dernier paiement aux termes de cette loi, soit 158 millions de dollars. Les agriculteurs de l'Ouest vont se réjouir de ce versement, car il va les aider à payer les primes qu'entraînera le nouveau régime universel. Il servira à payer une partie des primes.

La loi elle-même ne fait qu'autoriser. L'essentiel de ce qui est proposé ici figure dans les ententes fédérales-provinciales, auxquelles mon collègue le député de The Battlefords—Meadow Lake a fait allusion dans son discours. Ces ententes, à mon sens, ne sont pas aussi bonnes qu'on avait espéré. Il n'empêche que ce projet de loi a un certain potentiel.

Du point de vue historique et politique, je le placerais dans la même catégorie que la loi de 1935 qui a établi la Commission canadienne du blé, ce qui a été l'oeuvre du gouvernement agonisant de R. B. Bennett, lequel s'était finalement rendu compte de la déculottée que lui administraient les agriculteurs et qu'il n'était pas terriblement populaire dans le pays. Il a vu, je pense, combien il y avait de «Bennett Buggies» au Canada et il en a conclu qu'il n'avait pas la cote. Son gouvernement pratiquement moribond a proposé la Loi sur la Commission canadienne du blé parce que les agriculteurs essayaient d'en obtenir une depuis 15 ans. L'une de ses dernières mesures désespérées pour essayer de regagner sa popularité a été l'adoption de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Vous verrez, je pense, les historiens de l'agriculture placer ce projet de loi dans la même catégorie dans 20 ou 30 ans. Les agriculteurs ont exercé beaucoup de pressions sur le gouvernement pour obtenir une partie de ce dont nous sommes saisis ici. Dans le cadre de la réponse au Livre vert et aux divers groupes de travail qui ont été établis, on devait étudier la stabilité du revenu. Bien qu'on ne devait pas présenter de rapport, on a persévéré et, en fait, on a fait des recommandations qui ont été partiellement reflétées dans ce projet de loi.

Les agriculteurs de ce groupe voulaient une sorte de garantie des prix qui les rendrait concurrentiels par rapport aux États-Unis. Ils essayaient d'obtenir les prix cibles dont bénéficient les agriculteurs américains pour avoir la certitude que s'ils ont 1 000 boisseaux de blé à vendre, ils toucheront 4 \$ du boisseau. Ils pourraient administrer leur exploitation de façon à en tirer la production maximale, une fois qu'ils connaîtraient le prix. C'est ce qu'ils voulaient. Ce qu'ils semblent obtenir avec les accords qui sont signés entre les provinces et le

gouvernement fédéral, c'est une sorte de garantie du revenu.

• (1810)

Ce n'est pas la même chose. C'est simplement un prix garanti établi en multipliant un prix moyen mobile calculé sur 15 ans par le rendement moyen réel de cette région. Cela revient beaucoup moins cher pour le fonds et cela présente moins de risques pour le programme. Donc, nous n'avons que des oui-dire pour savoir comment ces accords vont fonctionner parce que ceux-ci n'étant pas disponibles, ils n'ont pas pu être communiqués au comité. On ne pouvait pas discuter des accords, le gouvernement prétextant qu'il n'avait pas de mesure législative et que, sans loi, il lui était impossible de signer des accords. De plus, tant que les accords n'avaient pas été signés, on ne pouvait demander aux provinces de les rendre publics.

Nous disposons des renseignements qui circulent en Saskatchewan et qu'a diffusés le gouvernement provincial. Pendant qu'on compile encore ces renseignements, nous pensons avoir quand même une idée de la façon dont ces propositions fonctionneront dans le cadre du régime universel.

Pour vous expliquer comment cela fonctionnera et vous prouver que ce n'est pas la panacée, prenons l'exemple d'une exploitation en Saskatchewan où l'on ne cultive que du blé et de l'orge. Nous utiliserons la superficie réellement cultivée dans cette exploitation agricole pour 1990. Nous ferons comme si le RARB s'appliquait cette année-là et nous examinerons les résultats.

L'an dernier, les agriculteurs de la Saskatchewan ont semé du blé sur une superficie totale de 16 millions d'acres. Ce fut une assez bonne année. La production moyenne était de 32 boisseaux l'acre. Le prix moyen à l'éleveur atteignait environ 3 \$ le boisseau. Donc, la production de cette exploitation agricole, a rapporté 1,536 milliard de dollars. Les agriculteurs ont semé de l'orge sur une superficie de 3,65 millions d'acres. La production moyenne était d'environ 50 boisseaux l'acre, ce qui donne 182,5 millions de boisseaux vendus 1,40 \$ le boisseau, pour un total de 255,5 millions de dollars.

Aux termes du régime universel, le revenu aurait-il été de beaucoup supérieur à 1,780 milliard? Si on avait enregistré une production moyenne, seulement 400 millions de boisseaux auraient été produits, ce qui aurait permis aux producteurs de toucher le prix fixé par le régime universel pour le rendement maximal, soit 4 \$ le boisseau ou 1,6 milliard de dollars. Au lieu de la somme de 1,536 milliard de dollars que nous a rapportée notre bonne production, si nous avions enregistré une production